



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°86

Publié le 29 juin 2023



DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.....	3
Service des Archives Contemporaines.....	3
- Décision n°2023-26-46 en date du 28 juin 2023 portant subdélégation de signature à Madame PIA RIGALDIES dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Lionel GALLOIS, Directeur des archives départementales du Pas-de-Calais.....	3

DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

SERVICE DES ARCHIVES CONTEMPORAINES

- Décision n°2023-26-46 en date du 28 juin 2023 portant subdélégation de signature à Madame PIA RIGALDIES dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Lionel GALLOIS, Directeur des archives départementales du Pas-de-Calais



Direction des Archives
départementales

Service des archives contemporaines

Arras, le 28 juin 2023

N° 2023-26-46

DÉCISION PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME PIA RIGALDIES DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS ET COMPÉTENCES DE MONSIEUR LIONEL GALLOIS, DIRECTEUR DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU PAS-DE-CALAIS

Le conservateur général du patrimoine, directeur des archives départementales du Pas-de-Calais,

Vu le Code du patrimoine, livre II ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1421-1 à L. 1421-2, D. 1421-1 à D. 1421-2 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion (hors classe), en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

Vu la note ministérielle du 8 décembre 2008 portant nomination de M. Lionel GALLOIS, conservateur en chef du patrimoine, en qualité de directeur des archives départementales du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-26-97 en date du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Lionel GALLOIS, directeur des archives départementales du Pas-de-Calais ;

Décide

Article 1^{er} : Subdélégation est donnée à M^{me} Pia RIGALDIES, conservatrice du patrimoine, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes correspondances, rapports, visas et décisions relatifs aux matières énumérées dans l'arrêté préfectoral n° 2022-26-97 susvisé, à l'exception des autorisations mentionnées à l'alinéa f de l'article 1.

Article 2 : Le directeur des archives départementales du Pas-de-Calais et M^{me} Pia RIGALDIES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et entrera en vigueur à compter du lundi 3 juillet 2023.

Le conservateur général du patrimoine, directeur
des archives départementales,

Lionel GALLOIS